

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA VENDÉE
Sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement

Dossier suivi par : Valérie VINCENT
Tél. : 02 72 01 57 45
Mél. : ars-dt85-sspe@ars.sante.fr

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ
Section des Installations classées
29 rue Deille
85922 LA ROCHE SUR YON cedex 9

La Roche sur Yon, le **05 AVR. 2018**

Objet : autorisation environnementale unique
Réf : 18 ICPE 04

Par courriel du 20 mars dernier, vous avez sollicité l'avis de l'ARS sur le dossier de demande d'autorisation d'exploiter une unité de démantèlement et de recyclage de matelas usagés présenté par la société RECYC MATELAS.

De l'analyse attentive de l'étude d'incidence environnementale, je vous fais part des observations suivantes :

Concernant le bruit :

Les activités du site génératrices de bruit sont listées : trafic routier engendré par l'activité, fonctionnement des outils de production (broyeur, presse à balle, convoyeur, séparateuse et extracteur d'air).

Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée du 12 au 13 février 2018 sur 3 points en limite de propriété et un point en zone à émergence réglementée (point ZER 4 correspondant à l'habitation située à 90 m au Nord du site). Le rapport montre un résultat non conforme de nuit sur le point 1 en limite Nord-Est de propriété et un dépassement d'émergence élevé de nuit sur le point ZER4 (10 dB(A)), pour une valeur limite de 3 dB(A).

La source de bruit en cause est connue (extracteur d'air situé en façade Nord du bâtiment) et plusieurs mesures techniques pour réduire le bruit généré par cet équipement sont envisagées.

En conséquence, je donne un avis favorable à cette demande sous réserves de la mise en œuvre d'un plan d'action et d'un échéancier pour la réalisation des mesures destinées à réduire l'impact sonore de l'extracteur d'air vis-à-vis du voisinage. La réalisation de nouvelles mesures acoustiques devra être effectuée à l'issue de ces aménagements pour en vérifier l'efficacité.

P/ Le délégué territorial et par délégation,
Le responsable du département sécurité sanitaire
des personnes et de l'environnement,



Jean-Marc DI GUARDIA